

**Allocution de Mme Dayina Mayenga, Directrice du Bureau sous-régional  
de l'Organisation internationale du Travail pour l'Afrique centrale**

**A**

**L'atelier d'appropriation de la politique nationale de l'emploi et de la  
formation professionnelle**

*(Hôtel Mont Febe, 29 avril 2009)*

-----  
Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle,

Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,

Monsieur le Ministre de la Jeunesse,

Messieurs les Directeurs généraux,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations d'employeurs et  
de travailleurs,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un agréable plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion de  
l'ouverture de l'atelier de partage et d'appropriation de la politique nationale de  
l'emploi et de la formation professionnelle.

La politique nationale de l'emploi est un instrument à la disposition du  
Gouvernement et des partenaires sociaux qui indique les grandes orientations  
nationales pour promouvoir l'emploi et la formation professionnelle. C'est un  
cadre politique et stratégique qui donne la cohérence nécessaire aux activités  
menées dans le champ de l'emploi au Cameroun.

Le BIT félicite donc cette initiative, surtout dans le contexte actuel de la crise  
financière internationale qui a dégénéré en crise mondiale de l'emploi. Dans  
nos pays, les conséquences sont la hausse du sous-emploi, du chômage et  
du travail précaire, et finalement l'aggravation de la pauvreté.

En 2004, les Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays africains, lors du  
Sommet extraordinaire de l'Union africaine consacrée à l'emploi et la lutte  
contre la pauvreté, ont pris la décision de placer l'emploi au cœur des  
politiques économiques et sociales en Afrique. Ils ont affirmé que la promotion  
de l'emploi décent était le principal moyen pour éradiquer la pauvreté en  
Afrique. C'est dire que la formulation de la politique nationale de l'emploi et de  
la formation professionnelle participe de la mise en œuvre de cette décision.  
Elle donne par ailleurs des éléments en vue d'intégrer la dimension « Emploi »

dans la stratégie nationale de croissance et de l'emploi en cours d'élaboration au Ministère en charge de l'économie.

En effet, il est clair aujourd'hui que l'emploi est non seulement un résultat de la croissance économique, mais induit aussi la croissance économique, grâce à la formation professionnelle qui améliore l'employabilité des demandeurs d'emploi et la compétitivité de l'économie.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'Organisation internationale du Travail vient de commémorer le 90<sup>ième</sup> anniversaire de sa création qui date de 1919. La crise actuelle conforte la pertinence de la mission de l'OIT qui est de promouvoir la justice sociale dans le monde en permettant à chaque homme et chaque femme de trouver un emploi décent dans les conditions de sécurité, de dignité, d'équité et de justice. Pour y parvenir, les mandats de l'OIT doivent mettre en œuvre l'Agenda global pour le travail décent, à travers les programmes pays pour le travail décent qui sont les documents cadres de collaboration entre le BIT et ses mandants.

De ce fait, la promotion de l'emploi décent devra se trouver au cœur de toute politique de l'emploi. L'emploi décent traduit l'aspiration de tout travailleur, car il s'agit d'un emploi qui favorise le progrès matériel et le développement spirituel des travailleurs, par le dialogue social, la sécurité et la santé du travailleur et le respect de ses droits fondamentaux au travail.

Mesdames et Messieurs,

La transversalité de l'emploi oblige à adopter une approche intégrée et multisectorielle pour sa promotion, ainsi que la pleine implication de diverses institutions publiques, du patronat, des syndicats, et de la société civile pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

Je puis affirmer que le Bureau International du Travail continuera à appuyer le Ministère de l'emploi pour favoriser l'appropriation des orientations stratégiques de la politique par tous ces acteurs. Le Bureau ne ménagera aucun effort pour accompagner la mise en œuvre de la politique, sur la base du Programme pays pour le travail décent du Cameroun, en cours de finalisation, et ses différents projets de coopération technique. En particulier, le BIT est heureux que le Ministère ait accepté l'assistante technique du BIT pour, entre autres, révéler le potentiel d'emploi de certaines filières à forte valeur ajoutée, et améliorer le système d'informations du marché du travail.

Je vous remercie.